

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 février 2008 : Délibérations

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 08-01 - Aides aux entreprises
- 08-02 - Modernisation sectorielle -soutien à l'ENSICAEN pour la finalisation de la constitution de la plate-forme monétique.....

RECHERCHE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIQUE ET INNOVATION

- 08-03 - Soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plates-formes d'équipement
- 08-04 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

EUROPE

- 08-05 - Europe

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-06 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes
- 08-07 - « Aide au reclassement » - « Formation des actifs »
- 08-08 - Aide à l'emploi.....
- 08-09 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation - un emploi »

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 08-10 - Conventions territoriales 2008/2013, opérations 2008 retenues par anticipation du programme triennal
- 08-11 - Pays et agglomérations - investissement.....
- 08-12 - Maillage du territoire - attributions de subventions.....
- 08-13 - Fonds d'Intervention Régional.....
- 08-14 - Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel - versement de la participation financière du Conseil Régional de Basse-Normandie
- 08-15 - Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel - subventions

exceptionnelles aux offices de tourisme du Mont-Saint-Michel
et de Pontorson.....

TRANSPORTS FERROVIAIRES

- 08-16 - Opérations ferroviaires inscrites au Contrat de Projets
Etat-Région 2007-2013.....
- 08-17 - Attribution de subvention pour la modernisation de la gare
de Valognes - avenant n° 1 à la convention d'études et
convention travaux.....
- 08-18 - Attribution de subvention concernant le nouvel aménagement de
l'espace gare de Condé-sur-Huisne - avenant n° 1
- 08-19 - Modification de l'offre TER en Basse-Normandie -
Carnaval de Granville
- 08-20 - Service régional de transports ferroviaires de voyageurs
- 08-21 - Publicités d'annonces légales.....
- 08-22 - Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART).....

MER ET LITTORAL

* Politique portuaire

- 08-23 - Plaisance et filière nautique (investissement)
- 08-24 - Syndicat Mixte des Ports de Caen-Ouistreham
et Cherbourg - Ports Normands Associés (P.N.A.).....

* Aéroports

- 08-25 - Aéroports - Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie

EDUCATION

- 08-26 - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et
politique éducative dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés
- 08-27 - Fonds commun du service hébergement
- 08-28 - Lycées - acquisition de parcelles sur la commune d'Ifs

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 08-29 - Enseignement supérieur
- 08-30 - Formations sanitaires et sociales.....

ENVIRONNEMENT

- 08-31 - Valoriser les Parcs Naturels Régionaux et patrimoine naturel -
patrimoine naturel

- 08-32 - Lutter contre les changements climatiques.....
- 08-33 - Lutter contre les changements climatiques - partenariat Région/ADEME
dans le cadre du CPER.....
- 08-34 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
- 08-35 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 08-36 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles -
carte des formations
- 08-37 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- 08-38 - Apprentissage.....
- 08-39 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi
- 08-40 - Formation tout au long de la vie
- 08-41 - Formation Professionnelle continue et apprentissage - investissements
- 08-42 - Marchés de la formation professionnelle

CULTURE

* Création artistique et animation culturelle

- 08-43 - Investissement.....
- 08-44 - Fonctionnement.....
- 08-45 - Comité Coutançais d'Action Culturelle
- 08-46 - Arts plastiques.....

* Musique

- 08-47 - Soutien au spectacle vivant.....
- 08-48 - Musique.....
- 08-49 - Soutien à la diffusion musicale
- 08-50 - Soutien aux musiques actuelles.....
- 08-51 - Soutien à la pratique instrumentale amateur

* Audiovisuel et cinéma

- 08-52 - Cinéma et audiovisuel.....
- 08-53 - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle
- 08-54 - Modernisation des salles de cinéma.....

*Livre et lecture

08-55 -	Livre et lecture
08-56 -	Soutien en faveur des salons du livre
08-57 -	Soutien en faveur de l'économie du livre
08-58 -	Développement des bibliothèques
08-59 -	Fonds d'Intervention Régional.....

* Patrimoine

08-60 -	Valorisation du patrimoine.....
08-61 -	Conservation du patrimoine
08-62 -	Fonds Régional d'Aide à la Restauration

JEUNESSE ET SPORTS

08-63 -	Amélioration des équipements sportifs.....
08-64 -	Amélioration des équipements sportifs - changement de bénéficiaire
08-65 -	Politique jeunesse.....
08-66 -	Aide au sport de haut niveau.....
08-67 -	Aide au mouvement sportif
08-67 bis -	Aide au mouvement sportif - Association « Pôle Plongée Normandie ».....
08-68 -	Vie associative
08-69 -	Aide aux grands clubs régionaux - centres de formation.....

COOPERATION DECENTRALISEE

08-70 -	Coopération décentralisée
---------	---------------------------------

DROITS DE L'HOMME

08-71 -	Droits de l'homme.....
---------	------------------------

FONCIER

08-72 -	Fonds friche et fonds de minoration foncière
---------	--

RENOVATION URBAINE

08-73 -	Rénovation urbaine
---------	--------------------------

SOLIDARITE URBAINE

08-74 -	Signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Alençon.....
---------	--

- 08-75 - Réalisation d'un atelier urbain « Organisation et animation de focus groupes » dans le cadre de l'Atelier Santé Ville d'Argentan.....
- 08-76 - Appel à projets « Réinventons la Ville - Edition 2006 - prolongation d'action sur l'année 2008
- 08-77 - Contrat de Ville 2000-2006 de l'agglomération cherbourgeoise - prolongation des délais pour la réalisation d'une opération

LOGEMENT

- 08-78 - Prolongation de l'expérimentation du PASS LOGEMENT JEUNES en Centre-Manche
- 08-79 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

SANTE ET TERRITOIRES

- 08-80 - Démographie médicale - projet de regroupement pluridisciplinaire de la Communauté de Communes de Pays de l'Orbiquet.....
- 08-81 - Actions en faveur des personnes handicapées

SOLIDARITES

- 08-82 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

* Qualité et valorisation des productions

- 08-83 - Qualité et valorisation fermière - investissement.....
- 08-84 - Politiques de qualité - investissement
- 08-85 - Installation CPER - fonctionnement
- 08-86 - Installation et emploi agricole - investissement.....
- 08-87 - Installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

* Appui aux filières agricoles

- 08-88 - Filière équine - investissement.....
- 08-89 - Filière équine - fonctionnement
- 08-90 - Appui aux filières - fonctionnement
- 08-91 - PMPOA
- 08-92 - Filières végétales hors CPER - fonctionnement
- 08-93 - Plan Végétal Environnement - investissement.....
- 08-94 - Compétitivité filière bois CPER - investissement.....

* Appui technique et stratégique

08-95 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement.....

PECHE ET CULTURES MARINES

08-96 - Ex-FRIP.....

08-97 - Promotion - Qualité - Valorisation.....

TOURISME

08-98 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....

08-99 - Qualité dans le tourisme.....

PATRIMOINE

08-100 - Patrimoine.....

08-101 - Patrimoine et logistique - affectations

BATIMENTS REGIONAUX

08-102 - Bâtiments Régionaux.....

AFFAIRES JURIDIQUES

08-103 - Autorisation d'estimer en justice - désignation d'un avocat.....

FINANCES

08-104 - Fonds d'Intervention Régional - Club des Utilisateurs
des logiciels Sedit Marianne.....

08-105 - Représentation de la Région à Bruxelles - attribution d'une indemnité
de logement.....

08-106 - Représentation de la Région en Chine - prise en charge des frais
de déplacements aux frais réels

08-107 - Exposition permanente « Peindre en Normandie » - acceptation
d'un don et tarif de vente du catalogue.....

PROMOTION DE LA REGION

08-108 - Soutien aux manifestations sportives.....

08-109 - Soutien aux actions de solidarité

08-110 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

MANDATS SPECIAUX

08-111 - Exercice de mandats spéciaux

MARCHES

08-112 - Marchés.....

REPRESENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL

08-113 - Organismes extérieurs

08-114 - Conseil d'Administration du nouvel EPLEFPA « Alençon Sées »

08-115 - Conseil d'Administration de l'Université de Caen Basse-Normandie

08-116 - Commission Régionale de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture
Marine (COREPAM) et Comité Consultatif des Pêches (C.O.C.O.)

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-01

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 375 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, un dossier de 177 503 € pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les aides suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 375 000 € en avance remboursable pour deux bénéficiaires au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise (ARE), conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- 177 503 € en subvention pour deux bénéficiaires au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 2,

- de prendre acte des subventions accordées, via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « accès aux marchés », conformément à l'annexe 3 ;

- de proroger le délai de réalisation de 2 programmes PRCE, conformément à l'annexe 4 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * n° 05-948 du 16 décembre 2005 :

- dans le cadre du FRAEX, la subvention de 2 780 € est attribuée à la SARL TAILLEPIED André-Gilles, appellation exacte du bénéficiaire et non pas à l'EURL TAILLEPIED André-Gilles et les dates de réalisation du programme sont fixées du 9 juin 2005 au 15 septembre 2007,

- *n° 04-434 du 9 juillet 2004 :

- dans le cadre de l'aide ARC PMI, la subvention de 16 000 € attribuée à la Société TECHNO-PRO, est accordée en faveur du recrutement de M. Jean-Michel LOUVEAU, M. Claude REMERY ayant quitté l'entreprise ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-02

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'ENSICAEN
pour la finalisation de la constitution de la plate-forme monétique**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 9 200 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation Sectorielle » d'un montant de 240 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 240 000 € à l'ENSICAEN, pour soutenir la finalisation de la constitution de la plate-forme monétique, dans la limite de 31,09 % des dépenses éligibles de 772 000 € TTC ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision du Conseil Régional doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-03

sur la recherche, le transfert de technologie, l'innovation : soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plates-formes d'équipement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds de Recherche et d'Innovation » de 1 700 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 3 210 € au titre du soutien aux projets d'innovation dans les pôles de compétitivité,

- sur l'AE « Fonds de Recherche et d'Innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 93 327,50 € au titre du soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,

- 61 200 € au titre du soutien aux Ressources Humaines dans les laboratoires,

- 8 398 € au titre du cofinancement de projets de recherche nationaux,

- 66 300 € au titre du soutien à l'incubation de projets innovants,

- 278 688 € au titre du soutien à l'innovation,

- 59 610 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 6 900 €, pour le programme « Aide au reclassement et formation des actifs et des salariés »,

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 2 aides d'un montant total de 3 210 €, au titre du soutien aux projets d'innovation, dans les pôles de compétitivité, conformément à l'annexe 3 (tableau c),

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 18 327,50 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, au titre du financement des colloques, conformément à l'annexe 1,

- 4 000 € à l'ENSICAEN, au titre du financement des colloques, conformément à l'annexe 1,

- 71 000 € à l'Association Relais d'sciences, dans le cadre du contrat d'objectifs signé avec la Région,

- 61 200 € au CNRS, au titre des allocations postdoctorales, pour l'accueil de M. Vincent DORCET, au sein du CRISMAT,

- 8 398 € au CNRS, au titre du cofinancement de projets nationaux, pour la participation aux frais de fonctionnement au sein du CRAHM,

- 27 188 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, au titre du soutien aux jeunes porteurs de projets innovants, pour l'accueil de M. Yanis SOUAMI, au sein du GREYC,

- 3 aides d'un montant total de 66 300 € à NORMANDIE INCUBATION, conformément à l'annexe 2,

- 6 aides d'un montant total de 185 500 €, au titre du soutien à l'innovation, conformément à l'annexe 3 (tableaux a et b),

- 2 aides d'un montant total de 59 610 €, au titre du soutien à l'innovation dans les pôles de compétitivité, conformément à l'annexe 3 (tableau c),

- 11 000 € à SYNERGIA, dans le cadre de l'organisation de la convention d'affaires Normand'innov,

- 55 000 € à SYNERGIA, pour la publication des numéros 28 à 33 du magazine Connexions ;

* sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- 3 aides d'un montant total de 6 900 € à NORMANDIE INCUBATION, au titre du programme « Aide au reclassement et formation des actifs et des salariés », conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier :

* l'annexe 4 de la délibération n° 07-817 du 14 décembre 2007 :

- la subvention de 225 000 € est attribuée à la SAS OM Group Ultra Pure Chemicals et non à la SAS Rockwood Electronic Materials ; suite à un changement de dénomination sociale,

* l'annexe 7 de la délibération n° 07-597 du 21 septembre 2007 :

- la subvention de 20 000 € est attribuée à la SAS GESNOIN dans le cadre du projet de Melle Maud GAUTIER et non pas Melle Véronique AUFFRET comme initialement prévu, et les dates extrêmes de réalisation du projet sont fixées du 14 janvier 2008 au 14 janvier 2009,

* les délibérations n° 06-745 du 18 septembre 2006 et n° 07-733 du 9 novembre 2007 comme suit :

- les dates extrêmes de réalisation du projet « SOPAS » par la SA ALLIANSYS et l'ENSICAEN sont fixées du 24 mars 2006 au 31 mars 2009 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'organisation de la convention d'affaires organisée le 24 janvier 2008 par SYNERGIA ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-04

sur la recherche, le transfert de technologie, l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds de Recherche et d'Innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 565 328 €,

- sur l'AE « Fonds de Recherche et d'Innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 137 142 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 2 565 328 € au GIP Cyceron, au titre du projet « Cyceron, développement d'activités de recherche dans les domaines des neurosciences et de l'oncologie »,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 137 142 € à l'Association Relais d'sciences, au titre du projet « Relais d'sciences Diffusion et pédagogie des disciplines scientifiques » ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-05

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 663 000 €, votée en 2008, un montant global de 202 823 € dont :

- 140 543 € pour le dossier « Cotisations Participations »,
- 9 000 € pour le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté »,
- 53 280 € pour le dossier « Chine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 149 543 € réparti comme suit :

- 28 589 € à la CRPM au titre de la cotisation 2008,
- 8 321 € à l'AFCCRE au titre de la cotisation 2008,
- 2 059 € au Réseau ERRIN au titre de la cotisation 2008,
- 101 454 € au Syndicat Mixte Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey, au titre de la participation 2008 de la Région,
- 120 € au Cercle des Délégués Permanents Français à Bruxelles au titre de la cotisation 2008,
- 1 000 € au Centre d'Animations de Flers pour l'accueil d'une jeune lituanienne et d'une jeune jordanienne,
- 2 000 € à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Percy pour l'organisation d'une voyage en Toscane du 7 au 12 avril 2008,
- 6 000 € à l'IUP Agro-alimentaire de l'Université de Caen pour un voyage d'étude en Allemagne du 12 au 18 avril 2008 ;

- d'autoriser le Président :

- à payer la facture mensuelle d'UBIFRANCE, correspondant au salaire du VIE Chine, à compter de décembre 2007,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-06

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008 un dossier « Formation des emplois tremplins, contrats aidés, emplois jeunes » d'un montant de 12 424,52 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

* pour la formation des emplois tremplins :

- 673 € conformément à l'annexe 1,

* pour la formation des contrats aidés :

- 3 939 € conformément à l'annexe 2,

- 7 812,52 € conformément à l'annexe 2 bis ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-07

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » - « Formation des actifs »

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier de 68 844 € pour le programme « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » - « Formation des actifs », un montant global de 68 844 € réparti comme suit :

- 1 756 € à l'Association des ex-salariés Moulinex Bayeux,
- 2 000 € à l'Association Les Cafés de l'Emploi Bas-Normands,
- 65 088 € au Comité Régional de Liaison InterConsulaire de Basse-Normandie (CLIC) ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, par l'intermédiaire du Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-08

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 890 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 324 500 € dont 12 500 € attribués à l'Association DKD Danse mais non affectés lors de la Commission Permanente du 14 décembre 2007,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 20 630 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins »,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 358,80 €, pour l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer au titre du dispositif « Emplois Tremplins », les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 312 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 358,80 € pour l'aide à l'ingénierie, conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 20 630 € pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * n° 07-571 du 21 septembre 2007 :

- la subvention accordée au titre du volet emploi, à l'Association Base de Plein Air de Pont Farcy, est portée à 48 000 € ; le salarié ayant pu être reconnu « public prioritaire »,

- * n° 05-851 € du 21 novembre 2005 :

- le domaine d'activité attribué à l'Association « Un livre un enfant » devient « éducation » à la place de « culture » pour les 2 postes emplois tremplins aidés ;

- * n° 05-405 du 17 juin 2005 :

- l'aide à l'emploi accordée à l'Association C'PERMIS à Cherbourg, est réduite à 30 250 €, dans la mesure où Mme DERAET, salariée en congé maternité et arrêt maladie, a été remplacée du 9 janvier 2006 au 3 février 2007 par Melle BELAHDJ, embauchée en contrat CAE. La période du remplacement est donc neutralisée et le montant de l'aide régionale réduite au prorata des 13 mois effectués par la personne en CAE,

* n° 07-101 du 2 mars 2007 :

- l'aide accordée à l'Association « Les amis de musique » à Deauville, est réduite à 11 250 €, dans la mesure où le salarié Nicolas FOUILLEROUX embauché en « Emploi Tremplin » a été transféré dans l'Association « Le Cercle de l'Harmonie » implantée à Paris. Toutefois, l'Association « Les amis de musique » pourra percevoir sur le solde de l'aide de 3 750 € restant à percevoir sur la subvention ; le salarié ayant travaillé 9 mois, d'avril 2007 à décembre 2007 en « emploi tremplin »,

* n° 05-624 du 16 septembre 2005 :

- l'aide à l'emploi accordée à l'Association Tennis Club Athlétique de Lisieux, est réduite à 35 250 €, dans la mesure où M. BOUCEY, salarié embauché en Emploi Tremplin en tant que « public prioritaire » a démissionné le 21 juillet 2006 et qu'il a été remplacé du 22 juillet 2006 au 8 janvier 2008 par Melle LELANDAIS, recrutée en contrat CAE ; cette période ayant été neutralisée au niveau du montant de l'aide régionale, et depuis le 8 janvier 2008, est remplacé par Mme LELANDAIS recrutée en contrat à durée indéterminée sur le poste en tant que public non prioritaire,

* n° 07-444 du 6 juillet 2007 :

- la subvention accordée à l'Association Club Sportif Honfleur Football, au titre du volet emploi, est réduite à 33 000 €, dans la mesure où le salarié recruté dans l'Association ne peut pas être reconnu « public prioritaire » ;

- d'annuler :

- 23 500 € sur l'aide à l'emploi accordée par délibération n° 05-624 du 16 septembre 2005, correspondant à l'aide restant à verser à l'Association IDEF à Périers, dans la mesure où la liquidation judiciaire de la structure a été prononcée le 31 juillet 2007,

- 18 501 € sur les aides à l'emploi accordées par délibérations n° 06-20 du 27 janvier 2006 et n° 06-231 du 24 mars 2006 à l'Association « AGSSLI » (LES FEERIQUES DE MONTGOTHIER) à Isigny-le-Buat, l'Association ayant procédé au licenciement économique de M. CHEVAL le 17 octobre 2007 et au licenciement pour motif personnel de Mme TURMEL le 30 septembre 2007 ;

- de maintenir :

- au profit de l'Association AAGIR aux Pieux, à titre exceptionnel, le bénéfice de la totalité de la prime de 33 000 € accordée par délibération n° 07-16 du 19 janvier 2007, malgré le passage à temps partiel (80 %) de la salariée. Mme CHILARD, la salariée étant placée à compter du 15 janvier 2008 en congé parental de droit,

- au profit de l'Association IDEF à Périers, le bénéfice des sommes versées, soit 25 500 €, dans la mesure où les 2 salariés recrutés successivement sur le poste, ont travaillé plus de 18 mois dans la structure,

- au profit de l'Association « AGSSLI » (LES FEERIQUES DE MONTGOTHIER) à Isigny-le-Buat, le bénéfice des sommes versées, soit 47 499 €, les salariés ayant travaillé, 1 an et 11 mois pour M. CHEVAL et 1 an et 10 mois pour Mme TURMEL. La somme de 7 499 € restant à payer, pourra être versée à l'Association pour solder le dossier ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision, pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007, pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-09

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 221 832,24 €, pour les financements des opérations individuelles et collectives ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 61 110,80 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 160 721,44 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser l'AFPA à engager la formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi », conformément à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-10

**sur l'aménagement du territoire : conventions territoriales 2008/2013, opérations 2008
retenues par anticipation du programme triennal**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir le projet de rénovation et d'extension du centre aquatique de la Communauté de communes de la Suisse Normande, par anticipation au programme d'action triennal du pays Sud Calvados ;

- d'affecter sur l'AP « Conventions territoriales CPER 2007-2013 » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 363 000 €, au titre de la convention territoriale du Pays Sud Calvados ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 363 000 € à la Communauté de communes de la Suisse Normande, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-11

sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. THOURY ne prenant pas part au vote,

- d'approuver les modifications apportées au contrat de pays de Coutances ;
- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 7 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :
 - 396 434 € au titre du contrat de « pays de Coutances »,
 - 375 844 € au titre du contrat de « pays du Cotentin »,
 - 219 768 € au titre du contrat de « pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,
 - 100 387 € au titre du contrat de « pays Saint Lois »,
 - 60 372 € au titre du contrat d'« agglomération saint-loise »,
 - 160 000 € au titre du contrat de « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an pour la subvention attribuée à la Communauté de communes de l'agglomération saint-loise, par délibération n° 05-222 du 15 avril 2005, pour l'aménagement de la place de Gouville à Agneaux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-12

sur le maillage du territoire : attributions de subventions

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional et d'autoriser le versement de la subvention de :

- 132 672 € attribuée par délibération n° 06-624 du 7 juillet 2006, à la Communauté de communes du pays du Camembert, dans le cadre d'un contrat de pôle intercommunal, pour l'acquisition et l'extension d'un bâtiment industriel à Vimoutiers,

- 767 328 € attribuée par délibération n° 07-829 du 14 décembre 2007, à la Communauté de communes du pays du Camembert, dans le cadre d'un contrat de pôle intercommunal, pour des travaux d'aménagement d'un bureau de poste sur la commune du Sap ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 07-829 du 14 décembre 2007, concernant le Contrat de pôle intercommunal de la Communauté de communes du pays du Camembert en ventilant la subvention globale de 46 620 €, accordée pour l'opération de mise en valeur des églises, entre chacun des bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-13

sur l'aménagement du territoire : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à :

- signer la convention relative à l'enfouissement des lignes électriques à 90kV
Ganil-Saint-Contest,

- verser des avances conformément aux dispositions prévues dans la convention et
à verser le solde à la réception des travaux,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-14

sur le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel : versement de la participation financière du Conseil Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer au Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel, les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

- 749 933 € au titre du fonctionnement 2008, qui seront versés en deux fois, soit 70 % au cours du premier trimestre 2008 et le solde au dernier trimestre 2008,

- * sur le chapitre 907 du Budget de la Région :

- 1 706 354 € au titre de l'investissement 2008, qui seront versés en fonction de l'état d'avancement des travaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-15

sur le Syndicat mixte de la baie du Mont-Saint-Michel : subventions exceptionnelles aux offices de tourisme du Mont-Saint-Michel et de Pontorson

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, les subventions suivantes :

- 25 000 € à l'Office de Tourisme du Mont-Saint-Michel, au titre de son fonctionnement, pour 2007,

- 25 000 € à l'Office de Tourisme de Pontorson, au titre de son fonctionnement, pour 2007 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-16

**sur les transports ferroviaires : opérations ferroviaires inscrites au Contrat de Projets
Etat-Région 2007-2013**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Infrastructures et matériels » de 34 450 000 € votée et complétée en 2007, les dossiers suivants :

- 341 333 € correspondant à l'aide accordée par délibération n° 07-582 du 21 septembre 2007,
- 250 000 € correspondant à l'aide accordée par délibération n° 07-834 du 14 décembre 2007,
- 68 300,87 € correspondant à l'aide accordée par délibération n° 07-835 du 14 décembre 2007,
- 355 106,80 € correspondant à l'aide accordée par délibération n° 07-836 du 14 décembre 2007 ;
- 127 845,87 € correspondant à l'aide accordée par délibération n° 07-837 du 14 décembre 2007,

- d'affecter sur l'AP « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un montant global de 1 142 586,54 € dont :

- 341 333 € pour le dossier « Folligny-Avranches » (modernisation de la section Folligny-Avranches),

- 68 300,87 € pour le dossier « Folligny-Avranches » (modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches),

- 127 845,87 € pour le dossier « BAPR et reprises de postes sur Surdon-Alençon (modernisation de la voie Mézidon-Alençon),

- 250 000 € pour le dossier « Modernisation Etudes et Travaux » (étude pré-fonctionnelle de la ligne Paris-Granville),

- 355 106,80 € pour le dossier « Avranches-Pontorson » (modernisation de la ligne Avranches-Pontorson) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-17

sur les transports ferroviaires : attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Valognes - avenant n° 1 à la convention d'études et convention travaux

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 000 000 € votée en 2008, un dossier « Travaux » d'un montant de 373 052,59 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, pour la réalisation des travaux de modernisation de la gare de Valognes, les subventions suivantes :

- 351 889,90 € à la SNCF,

- 21 162,69 € à RFF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Valognes - Etudes,

- la convention d'attribution de subvention « Travaux » correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-18

sur les transports ferroviaires : attribution de subvention concernant le nouvel aménagement de l'espace gare de Condé-sur-Huisne - avenant n° 1

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 000 000 € votée en 2008, un dossier « Travaux » d'un montant de 6 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 6 000 € à la SNCF, pour la réalisation des travaux relatifs au nouvel aménagement de l'espace gare de Condé-sur-Huisne, en complément de la subvention de 37 500 € accordée par délibération n° 03-579 du 26 septembre 2003 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-19

**sur les transports ferroviaires : modification de l'offre TER en Basse-Normandie -
Carnaval de Granville**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation et tarifications » de 51 000 000 € votée en 2008, un dossier « Convention TER » d'un montant de 6 413,35 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 6 413,35 € à la SNCF, pour la mise en place d'un train spécial à l'occasion du Carnaval de Granville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention du 21 décembre 2007 relatif à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu à l'article 3.2.2.3 de la convention TER du 21 décembre 2007, c'est-à-dire sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2008, payées en 2009,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-20

sur les transports ferroviaires : service régional de transports ferroviaires de voyageurs

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation et tarifications » de 51 000 000 € votée en 2008, un montant global de 40 082 126,93 € dont :

- 40 020 126,93 € pour le dossier « Convention TER »,
- 62 000 € pour dossier « Tarifications » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, les subventions suivantes :

- 40 020 126,93 € au titre de la contribution prévisionnelle 2008 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF,

- 62 000 € au titre de la participation de la Région au dispositif Abonnement « Form'Emploi » pour les mois de novembre et décembre 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat annuel d'objectif 2008 avec la SNCF,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-21

sur les communications : publicités d'annonces légales

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 800 000 € votée en 2008, au titre des Transports, un dossier « Publicités d'annonces légales » d'un montant de 5 000 €, pour le paiement des insertions d'annonces légales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-22

sur les transports ferroviaires : Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subventions, divers, adhésions » de 30 000 € votée en 2008, un dossier « Associations » d'un montant de 14 933,03 € ;
- de renouveler l'adhésion de la Région au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant de 14 933,03 € à l'Association GART, au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-23

sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique (investissement)

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 300 000 € votée en 2008, un montant de 4 200 € pour le dossier « Patrimoine Maritime » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 220 € à l'Association « L'Octant » pour la restauration du voilier « le Gil Franca » (charpente axiale),

- 2 000 € à l'Association « AMERAMI » pour la restauration du voilier « Sheena » (coque + pont) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-24

sur la politique portuaire : Syndicat Mixte des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg - Ports Normands Associés (P.N.A.)

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg - Ports Normands Associés (P.N.A.), les participations suivantes :

* sur le chapitre 908 du Budget de la Région

- 4 850 000 € pour les dépenses d'investissement, au titre de l'année 2008,

* sur le chapitre 938 du Budget de la Région

- 555 000 € pour les dépenses de fonctionnement, au titre de l'année 2008 ;

• de prévoir, pour la participation de 4 850 000 €, les modalités de versement suivantes :

- 50 % à réception du titre de recette,
- 25 % le 30 mai 2008,
- 25 % le 30 septembre 2008 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-25

sur les aéroports : Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie, les participations suivantes, au titre de l'année 2008 :

* sur le chapitre 908 du Budget de la Région

- 392 588 pour les dépenses d'investissement,

* sur le chapitre 938 du Budget de la Région

- 200 227 € pour les dépenses de fonctionnement ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-26

**sur l'investissement en équipement, le fonctionnement matériel et la politique éducative
dans les lycées et établissements assimilés publics et privés**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

** au titre des équipements*

- sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Equipements dans les établissements publics et privés » de 400 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 200 000 € pour l'achat de plateaux pour les services de restauration scolaire,
- 200 000 € pour l'achat de serveurs pédagogiques,

- sur l'AP subventions « Equipements dans les établissements publics et privés » de 8 700 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 6 100 000 € pour les équipements pédagogiques et de service général des lycées publics,
- 2 600 000 € pour les aménagements et équipements pédagogiques des lycées privés sous contrat,

** au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat*

- sur l'AE maîtrise d'ouvrage « Dotations de fonctionnement » de 455 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 455 000 € pour les dépenses diverses de la Région liées à la propriété des lycées publics : impôts fonciers, assurance, frais de publication, divers...,

- sur l'AE subventions « Dotation de fonctionnement » de 22 872 600 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 20 820 000 € pour l'attribution des dotations de fonctionnement et de réparations et entretien du propriétaire aux lycées publics,
- 2 052 600 € pour l'attribution aux lycées privés, la part du forfait d'externat de compétence régionale,

** au titre de la politique éducative*

- sur l'AE maîtrise d'ouvrage « Politique éducative » de 3 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 3 500 000 €, pour l'opération « carte-livre » 2008,

- sur l'AE subventions « Politique éducative » de 3 379 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 3 110 000 € pour les dispositifs de gratuité et d'accompagnement des familles : fonds social régional, boîtes à outils, tenues professionnelles, EPI, mobilité internationale et budget participatif,
- 59 000 € pour le fonctionnement de l'ERREFOM,
- 210 000 € pour améliorer la fréquentation par les lycéens de l'outil pédagogique du « Mémorial » ;

- d'attribuer :

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région**

au titre des équipements

- 1 subvention pour les équipements pédagogiques des lycées publics, conformément à l'annexe I.1,

- 3 subventions pour les équipements pédagogiques de service général des lycées publics, conformément à l'annexe I.2,

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région**

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat, conformément à l'annexe II

- 11 subventions pour des dotations de fonctionnement complémentaires pour les lycées publics, dont celles au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire,

au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe III

- 8 subventions de fonctionnement, au titre de la carte-livre,

- 17 subventions de fonctionnement d'un montant total de 16 230,53 €, au titre du fonds social régional,

- 2 subventions de fonctionnement, au titre de la mobilité internationale ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation :

- de la tronçonneuse double tête, marque Eisele au lycée « Napoléon » à l'Aigle, suite à la fermeture des sections « métal, alu, verre et matériaux de synthèse », le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 13 novembre 2007,

- du tractopelle KOMATSU au lycée « Claude Lehec » à Saint-Hilaire-du-Harcouët, le Conseil d'Administration étant prononcé favorablement le 6 décembre 2007 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n°07-810 du 14 décembre 2007

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements pédagogiques, la désaffectation des machines outils d'ateliers au lycée « Pierre et Marie Curie » à Saint-Lô et non pas au lycée « Sauxmarais » à Tourlaville,

* n° 05-864 du 21 novembre 2005 :

au titre des dotations de fonctionnement complémentaires aux établissements publics

- la subvention de 19 000 € attribuée au lycée agricole « Auguste Loutreuil » à Sées, pour un dégât des eaux, n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 1 293,21 € sera affecté aux réparations de deux transformateurs électriques ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le bail de location de locaux d'enseignement à Caen, pour l'école de boulangerie du lycée « Pierre-Simon de Laplace », dans le cadre de la gestion du patrimoine, pour un montant annuel de 18 744 € hors charges, le paiement du loyer et des charges afférentes se faisant sur le chapitre 932,

- avec la FCPE, la convention de remboursement du solde de la carte-livre n° 522530 non retournée à son bénéficiaire qui n'a pu utiliser en totalité la participation accordée pour l'achat des manuels scolaires,

- avec l'ARBS, la convention de remboursement des montants des cartes-livres qui n'ont pu être débitées en raison d'un dysfonctionnement du Terminal de Paiement Electronique,

- une convention avec le mémorial de la Shoah, pour la mise en œuvre du voyage d'étude à Auschwitz de 143 lycéens,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-27

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 2 subventions pour un montant global de 20 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-28

sur les lycées : acquisition de parcelles sur la commune d'Ifs

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'acquisition de 2 parcelles viabilisées situées sur la commune d'Ifs, d'une superficie totale de 35 553 m², au prix de 15,24 €/ m² ;
- de prendre en charge les frais notariés correspondants ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-29

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « 5ECPER » de 34 216 000 € votée en 2008, un dossier de 300 000 € au titre de la participation régionale à la première tranche de travaux de réhabilitation des logements étudiants gérés par le CROUS sur le Campus I,

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 383 000 € votée en 2008, un dossier de 20 100 € au titre de l'attribution d'aides à la mobilité internationale gérées par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 902 du Budget de la Région,

- 300 000 € au CROUS de Basse-Normandie, pour participation régionale à la première tranche de travaux de réhabilitation des logements étudiants du Campus I à Caen, au titre du CPER 2007-2013,

- * sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la mobilité internationale,

- 20 100 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie (CRCI) dont :
 - . 1 800 € pour la gestion du dispositif de mobilité internationale
 - . 18 300 € pour 12 bourses à destination des étudiants d'INTECHMER et du groupe FIM ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention du 7 juin 2007 relative à la participation régionale à la première phase du financement du 1^{er} équipement du Centre d'Etudes Multimédia de l'Université de Caen Basse-Normandie, reportant la date de fin de la convention du 30 mars au 30 septembre 2008,

- l'avenant à la convention du 29 décembre 2005 relative à la participation du Conseil Général du Calvados à la construction de la Maison des langues et de l'International ramenant cette participation de 1 208 500 € à 950 000 €, eu égard à la révision du projet et de son financement,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-30

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 23 910 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 2 900 000 € pour les bourses sanitaires et sociales,
- 3 250 000 € pour le financement du fonctionnement des instituts de formation sociale,
- 16 000 000 € pour le financement du fonctionnement des écoles de formation paramédicale,
- 1 500 000 € pour le financement de la gratuité des formations d'aide-soignant, auxiliaire de puériculture et d'ambulancier ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical, pour un montant global de 84 789 € dont 2 617 € pour les bourses sociales et 82 172 € pour les bourses paramédicales, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-31

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
patrimoine naturel**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Patrimoine Naturel - hors CPER » de 1 081 966 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 30 000 €, pour la campagne de communication relative au « Mois des Parcs 2008 »,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 80 000 € dont 60 000 € pour une publication sur la flore rare et menacée de Basse-Normandie ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, à l'Association Réserves Naturelles de France, une subvention de 20 000 € pour son Assemblée Générale qui se tiendra les 7, 8 et 9 mai prochains, à Blainville sur Mer ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-32

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 72 193 € dont :

- . 8 228 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 63 965 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 20 000 €, au titre du dossier « Air » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région :

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 16 296 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2008-01),

- 11 512 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (01-2008),

Solaire thermique

- 15 936 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 3, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-1),

Géothermie

- 13 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour une installation géothermale (2008-01),

Eolien

- 4 178 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation d'éoliennes (2008-01),

Photovoltaïque

- 3 043 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 6, pour une installation photovoltaïque (2008-01),

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Isolation

- 8 228 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour l'isolation de leur habitation (2008-01),

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

❑ au titre du dossier « Air »

- 20 000 € à AirCOM pour la réalisation d'une étude sur les pesticides dans l'air ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de modifier la délibération n° 07-65 du 19 janvier 2007 comme suit :

- la subvention de 700€ accordée à Monsieur Jean-Baptiste POIGNANT pour l'installation d'une chaudière à granulés est annulée,

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-33

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques - Partenariat
Région/ADEME dans le cadre du CPER**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la 2^{ème} convention d'application de l'accord cadre Région/ADEME/Etat pour l'année 2008 avec une prévision d'engagement de 4 000 000 € apportés à parité par l'ADEME et la Région et jointe annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-34

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Assainissement, eau potable et économies d'eau - hors CPER » de 1 800 000 € votée en 2008, un montant de 32 875,20 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant de 117 328,60 €,

- sur l'AE « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels -CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant de 152 398,80 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

→ au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 7 980 € à la Commune de Saires-la-Verrerie pour la construction d'un traitement tertiaire sur sa station d'épuration, pour un montant subventionnable de 176 000 € (coût total de la station),

- 9 529,20 € à la Commune de Coulimer pour la construction d'un traitement tertiaire sur sa station d'épuration, pour un montant subventionnable de 856 647 € (coût total de la station),

- 534 € à divers bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, conformément à l'annexe 1,

- 14 832 € à Bayeux Intercom pour la réalisation d'une étude devant déboucher sur un programme d'actions curatives et préventives visant à améliorer la qualité des ressources en eau exploitées par la collectivité, pour un montant subventionnable de 82 440 €,

→ au titre du dossier « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 1 380 € au Conseil Général de la Mayenne pour la réalisation d'un document de sensibilisation aux économies d'eau sur le territoire du SAGE Mayenne, pour un montant subventionnable de 20 000 €,

- 40 148,60 € à la Communauté de Communes de la Vallée d'Auge pour la réalisation de travaux améliorant la circulation des poissons, pour un montant subventionnable de 200 743 €,

- 20 800 € à la Communauté de Communes de Saint Hilaire du Harcouët pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau, pour un montant subventionnable de 104 000 €,

- 19 520 € à la Communauté de Commune d'Isigny-le-Buat pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau, pour un montant subventionnable de 97 600 €,

- 14 480 € à la Communauté de Communes de Ducey pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau, pour un montant subventionnable de 72 400 €,

- 21 000 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay pour l'aménagement du Havre de Geffosses, pour un montant subventionnable de 100 000 € ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

→ au titre du dossier « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 26 616 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour la réalisation d'une étude de gestion global et intégrée des ouvrages hydrauliques des bassins de l'Orne et de la Seulles, pour un montant subventionnable de 133 080 €,

- 66 286,50 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour le financement de trois postes d'animateur de SAGE, pour un montant subventionnable de 132 573 €,

- 10 500 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, pour le financement d'un poste de technicien de rivières, pour un montant subventionnable de 55 250 € plafonné à 35 000 €,

- 10 500 € à la Communauté de Communes entre Thue et Mue, pour le financement d'un poste de technicien de bassin versant, pour un montant subventionnable de 43 770 € plafonné à 35 000 €,

- 4 956 € à la Communauté de Communes du Canton de Vassy pour le financement d'un poste de technicien de rivières, pour un montant subventionnable de 12 390 €,

- 5 823,30 € à la Communauté de Communes de Mortagne au Perche pour le financement d'un poste de technicien de rivières, pour un montant subventionnable de 19 411 €,

- 1 941 € à la Communauté de Communes du Perche Rémalardais pour le financement d'un poste de technicien de rivières, pour un montant subventionnable de 6 470 €,

- 10 500 € à la Communauté de Communes de Saint Hilaire du Harcouët pour le financement d'un poste de technicien de rivières, pour un montant subventionnable de 40 125 € plafonné à 35 000 € ;

- de donner un avis favorable à la liste des communes, telle que proposée par le Préfet de Région pour l'engagement d'un SAGE de la Sée et des côtiers granvillais et présentée en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- de déroger :
 - à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers,
 - au règlement de versement des subventions du Conseil Régional et de prolonger le délai normal de commencement des travaux pour permettre le versement de la subvention accordée par délibération n° 03-123 du 21 février 2003, au Syndicat Mixte de production d'eau potable Sud Calvados ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-35

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 910 000 € votée en 2008, un montant de 32 050 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'association Mosaïque pour l'organisation de trois semaines de manifestations « Verson à l'heure du développement durable », sur un montant total subventionnable de 8 315 €,

- 23 500 € au GRAINE de Basse-Normandie pour réaliser les actions décrites dans la convention 2008,

- 6 550 € au GRAPE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2008 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions de la Région pour les dossiers du GRAINE et du GRAPE ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2008-2010 entre la Région Basse-Normandie et l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Basse-Normandie (annexe 1),

- la déclinaison 2008 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie (annexe 2),

- la déclinaison 2008 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie (annexe 3),

- les conventions de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète » ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-36

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire au PRDFP, pour la rentrée 2008, les formations par la voie de l'apprentissage proposées par les organismes gestionnaires, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-37

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 891 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 20 810,19 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 13 659,59 € au CNASEA, au titre des outils PRDFP, conformément à l'annexe 1,

- 7 150,50 € au titre du financement de la « Validation des Acquis de l'Expérience », conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-38

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter :

- pour un montant de 25 004 186 € dont 2 487 960 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 1, la subvention de fonctionnement 2008 des CFA, conformément à l'annexe 1 (colonne a),

- pour un montant de 319 469 €, au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 4, la subvention relative aux classes préparatoires à l'apprentissage, conformément à l'annexe 1 (colonne c),

- pour un montant prévisionnel de 2 714 662 €, dont 542 532 € au titre Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 3, les subventions relatives au transport, à l'hébergement et à la restauration en faveur des apprentis pour 2007, conformément à l'annexe 2 ;

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 22 723 857,64 €, dont 3 510 933,64 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'apprentissage ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 22 723 857,64 € réparti comme suit :

** au titre du fonctionnement des CFA*

- 19 528 754 € correspondant au solde des subventions de fonctionnement des CFA, dont 2 487 960 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 1, au titre de l'exercice 2008, conformément à l'annexe 1 (colonne b et c),

- 319 469 € pour les classes préparatoires à l'apprentissage, au titre du contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 4, conformément à l'annexe 1 (colonne c),

- 2 714 662 € pour le transport, l'hébergement et la restauration des Apprentis, dont 542 532 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 3,

- 35 902 € pour le Fonds Social Apprentis, au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 3, conformément à l'annexe 3,

- 11 817,64 € à l'EPLEFPA de Saint-Lô Thère, gestionnaire du CFA agricole de Saint-Lô, au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 3,

- 81 003 € aux Centres de Formation des Apprentis, pour le budget participatif, (Contrat d'Objectifs et de Moyens AXE 4), conformément à l'annexe 4,

** au titre des aides aux apprentis handicapés (axe 7 du COM)*

- 25 000 € pour l'EPLEFPA de Vire, gestionnaire du CFA,

- 7 250 € pour l'EPLEFPA de Coutances, gestionnaire du CFA ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-39

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 6 070 600 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 644 956,80 € pour les formations préparatoires et qualifiantes,

- sur l'AE « Rémunération des stagiaires » de 12 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant équivalent ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des formations préparatoires :

- 32 104,80 € conformément à l'annexe 1,

- 12 852 € au FJT de Cherbourg, pour la mise en œuvre de la plate-forme d'évaluation et d'insertion,

* au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes :

- 12 000 000 € au CNASEA, au titre de la rémunération des stagiaires ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- de modifier, au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes, l'action du GRETA du Calvados, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-40

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 63 225 €,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 348 961 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

- * au titre du programme « Financements individuels »

- 10 265 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre du programme « Culture et autres secteurs »

- 52 960 € à l'ACTEA-Compagnie dans la cité,

- * au titre de la diffusion des outils numériques

- 348 961 € au CTN ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2 et 3, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-41

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP « Aide à l'investissement dans les Centres de Formation et les CFA » de 2 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 7 666 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 7 666 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-42

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le montant de 39 270 € de crédits FSE accordés dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 5 et 6, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes 1 à 6.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-43

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 5 000 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », une subvention de 5 000 € à l'Association des amis du Château de Fontaine-Henry, pour la réalisation de travaux dans le cadre de la création d'un parc international d'expositions de sculptures monumentales dans le parc du château, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-44

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association Les Rencontres (Association des villes et régions de la grande Europe pour la culture) et de régler chaque année la cotisation fixée ; la cotisation au titre de l'année 2008 s'élève à 1 460 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'Association Les Andain'ries conformément à l'annexe jointe,

- 25 000 € à l'Association pour la gestion du site muséal de Tourouvre - Les Muséales de Tourouvre, au titre des activités du 1^{er} semestre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-45

sur la culture : Comité Coutançais d'Action Culturelle

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au Comité Coutançais d'Action Culturelle, pour un montant global de 153 227 €, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale » :

- 105 000 € pour l'organisation de l'édition 2008 du Festival Jazz sous les Pommiers,

- 12 360 € pour la résidence du saxophoniste Andy Sheppard,

- 7 067 € pour la programmation « scènes jeunes »,

* au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles » :

- 5 300 € pour la programmation musiques actuelles au théâtre,

* au titre du programme « Spectacle vivant » :

- 14 600 € pour la programmation scène conventionnée,

- 4 600 € pour la programmation Danse,

- 4 300 € pour la résidence arts du cirque ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-46

sur la culture : arts plastiques

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Arts plastiques » :

- 310 000 € au Fond Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie (FRAC), pour la poursuite de ses activités en 2008,

* au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant global de 34 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association Normandie Sicile ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-47

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant » un montant total de subventions de 840 900 €, conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-48

sur la culture : musique

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Musique », une subvention de 1 840 000 € à l'Association L'Ensemble, Orchestre Régional de Basse-Normandie, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-49

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 245 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-50

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles », pour un montant global de 25 000 €, les subventions suivantes et reprises en annexe :

à l'Association Art'Syndicate :

- 6 000 € pour le groupe « Les Frères Nardan »,

à l'Association Lakalashnik'off :

- 4 000 € pour le groupe « 64 dollar question »,

à l'Association AMC & Les Tontons Tourneurs :

- 4 000 € pour le groupe « Liléa Narrative »,

- 2 000 € pour le groupe « Peter Digital Orchestra »,

- 2 500 € pour le groupe « Gablé »,

à l'Association Le Kioui :

- 5 000 € pour le groupe « Allocaroline »,

à l'Association Chauffer dans la Noirceur :

- 1 500 € pour le groupe « Le Milieu » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-51

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. THOURY ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 7 500 € pour le dossier « Musique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, une subvention de 7 500 € à la Communauté de Communes de Saint-James (Manche), pour son école de musique, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-52

sur la culture : cinéma et audiovisuel

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément au tableau joint en annexe :

* au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle » :

- 5 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) à Caen, pour l'organisation du 4^{ème} festival du film documentaire « Façon de voir »,

- 1 500 € à l'Association La Mancha à Cherbourg-Octeville, pour l'organisation du festival de cinéma espagnol et sud américain,

* au titre du programme « Cinéma et audiovisuel » :

- 380 000 € au titre de l'année 2008, à l'Association Maison de l'Image de Basse-Normandie (Hérouville-Saint-Clair), pour la poursuite de ses objectifs 2008-2010 ;

- de déroger :

- au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de l'Association La Mancha,

- au délai prévu à l'article 3 (alinéa 3.2.3.) du Contrat d'Objectifs et de Moyen conclu entre la Région et la Société LN Développement et d'autoriser le versement du solde de la subvention allouée en 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-53

sur la culture : Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la subvention de 30 000 € attribuée par délibération n° 07-264 du 13 avril 2007, à la Société « Ysé Productions », pour la réalisation du court métrage intitulé « Le petit Julien », cette société ayant décidé de ne pas donner suite à cette production ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-54

sur la culture : modernisation des salles de cinéma

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 4 198 € pour le dossier « Cinéma et audiovisuel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la modernisation des salles de cinéma, une subvention de 4 198 € à la Commune d'Aunay-sur-Odon (Calvados), conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-55

sur la culture : livre et lecture

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Livre et lecture », un montant total de subventions de 2 104 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-56

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant total de subventions de 22 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-57

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant total de subventions de 46 200 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-58

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 66 691,58 € pour le dossier « Livre et lecture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des bibliothèques », un montant total de subventions de 66 691,58 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-59

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture - FIR » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 7 832 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 7 832 € à la Commune de Fleury-sur-Orne (Calvados), pour l'extension et l'aménagement mobilier de la bibliothèque, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- de compléter la délibération n° 07-617 du 21 septembre 2007 en précisant que pour la subvention de 10 000 € accordée à la Ville de Bayeux, la base de la dépense subventionnable est établie à 64 900,80 € HT, pour la réalisation d'un film documentaire sur la Tapisserie de Bayeux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-60

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 10 000 € pour le dossier « Patrimoine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Association Normandie Patrimoine, conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - *sur proposition du service technique de contrôle,
 - *ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, les références des règlements ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-61

sur la culture : conservation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Patrimoine », les subventions suivantes :

- 450 000 € à l'Association Normandie Patrimoine - Centre Régional de Conservation – Restauration des Biens Culturels de Basse-Normandie, pour l'acquisition et la restauration d'œuvres,

- 280 000 € à l'Association CRECET - Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique, pour la poursuite de ses activités en 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-62

sur la culture : Fonds Régional d'Aide à la Restauration

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger d'un an le délai autorisant le commencement de l'exécution de l'étude de conservation préventive sur différents types de collections, envisagée par la Ville de Bayeux, pour laquelle une subvention de 795 € a été accordée à la Ville de Bayeux (Musée Baron Gérard) par délibération n° 05-896 du 21 novembre 2005 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-63

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 399 055 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 399 055 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-64

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs - changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-765 du 9 novembre 2007, comme suit :

- la subvention de 610 000 € initialement accordée à la Communauté de Communes de Carentan en Cotentin, pour la construction d'un centre aquatique intercommunautaire, est attribuée au syndicat mixte pour le centre aquatique des communautés de communes de Carentan en Cotentin et de Sainte Mère Eglise ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-65

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 35 000 € réparti conformément au tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-66

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, une subvention de 15 000 € à l'Association Voile Performance Manche, pour la participation d'un équipage bas-normand au Tour de France à la Voile 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-67

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 171 600 € dont :

- 168 000 € au titre des événements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 3 600 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-67 BIS

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif - Association « Pôle Plongée Normandie »

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, une subvention de 150 000 € à l'Association « Pôle Plongée Normandie » sise à Tourlaville (Manche) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-68

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 23 000 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-69

sur la jeunesse et les sports : aide aux grands clubs régionaux - centres de formation

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 590 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 560 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2007/2008, un montant total de subventions de 560 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-70

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AP « Coopération décentralisée » de 100 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 6 894 €,

- sur l'AE « Coopération décentralisée » de 450 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 132 634 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 6 894 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 132 634 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention 2005 A125 conclue avec la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales et joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-71

sur les Droits de l'Homme

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 92 000 €,
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 92 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de modifier la délibération n° 07-623 du 21 septembre 2007 comme suit :
 - la subvention de 836 € initialement affectée à l'Association junior « les sentiers de la mémoire » est versée au Réseau National des juniors associations, qui s'engage à reverser la totalité de cette somme à l'Association précitée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-72

sur le foncier : fonds friche et fonds de minoration foncière

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Foncier » de 1 470 000 € votée en 2008, un dossier « Fonds friches et fonds de minoration foncière » d'un montant de 158 048 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, une subvention de 158 148 €, correspondant au fonds friches et fonds de minoration foncière ;

- de fixer les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- * un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- * un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-73

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Rénovation urbaine » de 8 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 498 031 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Cherbourg,
- 625 248 € au titre du programme de rénovation de la ville d'Argentan,
- 277 068 € au titre du programme de rénovation urbaine de Saint-Lô,
- 61 774 € au titre du programme de rénovation urbaine de Colombelles,
- 60 099 € au titre du programme de rénovation urbaine d'Ifs ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les Maîtres d'ouvrage bénéficiaires, un montant total de subventions de 1 522 220 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour :

- les études de définition de maître d'œuvre, pour l'ensemble des dossiers,
- le commencement des études urbaines réalisées dans le cadre de la ZAC Modigliani à Ifs,
- les travaux réalisés par Presqu'île Habitat dans le quartier du Maupas à Cherbourg,
- les travaux de réhabilitation de 196 logements par Orne Habitat dans le quartier Saint Sauveur à Flers,
- les travaux de construction de 5 logements sociaux rue Laënnec et de 7 logements sociaux rue de la République par l'ESH le Foyer Normand à Colombelles,

- de reporter aux conventions de rénovation urbaine, les opérations suivantes dont la maîtrise d'ouvrage est Caen-la-Mer et qui sont inscrites dans les crédits sectoriels du Contrat d'Agglomération 2000-2006 :

* Pour Caen :

- la liaison Caen-Ifs-Fleury, pour un montant de 2 036 789 € HT et une subvention de la Région de 407 505 €,
- la liaison douce Eustache Restout (accès ZAE Fresnel) à la Grâce de Dieu, pour un montant de 250 000 € HT et une subvention de la Région de 35 714 €,
- la ZAE Fresnel à la Grâce de Dieu, pour un montant de 1 200 000 € HT et une subvention de la Région de 171 428 € ;

* Pour Ifs :

- l'entrée de la ville d'Ifs, la friche rue de Falaise d'Ifs, pour un montant de 11 297 976 € HT et une subvention de la Région de 1 694 261 €,

* Pour Hérouville-Saint-Clair :

- la réhabilitation du Pôle Emploi Formation pour un montant de 4 237 149 € HT et une subvention de la Région de 892 207 €,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-74

sur la solidarité urbaine : signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Alençon

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Alençon et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-75

sur la solidarité urbaine : réalisation d'un atelier urbain « Organisation et animation de focus groupes » dans le cadre de l'Atelier Santé Ville d'Argentan

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 300 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la réalisation d'un atelier urbain « Organisation et animation de focus groupes » dans le cadre de l'Atelier Santé Ville d'Argentan ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-76

**sur la solidarité urbaine : appel à projets « Réinventons la Ville » - Edition 2006 –
prolongation d'action sur l'année 2008**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 31 août 2008, le délai de réalisation de l'action de l'Association « Un Stade pour tous » retenue dans le cadre de l'appel à projets « Réinventons la ville » édition 2006 par délibération n° 07-513 du 6 juillet 2007 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une nouvelle convention avec l'Association « Un Stade pour tous »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-77

**sur la solidarité urbaine : Contrat de Ville 2000-2006 de l'agglomération
cherbourgeoise - prolongation des délais pour la réalisation d'une opération**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER et PINEL),

- de prendre acte du changement de destination de l'opération relative à la restructuration des Bains Douches à Equeurdreville-Hainneville inscrite au Contrat de Ville 2000-2006 de l'agglomération cherbourgeoise, le montant de la subvention de 205 226 € accordée par délibération n° 02-837 du 20 décembre 2002 restant inchangé ;

- de déroger :

- à la règle de la prescription quadriennale pour ce dossier et en conséquence, de prolonger de 4 ans le délai imparti et d'autoriser le versement de la subvention jusqu'au 24 janvier 2011 ;

- au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-78

sur le logement : prolongation de l'expérimentation du PASS LOGEMENT JEUNES en Centre-Manche

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prolonger en 2008, l'expérimentation du PASS LOGEMENT JEUNES en Centre-Manche ;

- d'affecter sur l'AE « Logement des jeunes » de 100 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 43 300 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, pour assurer le suivi et la sensibilisation des jeunes entrant dans le dispositif « PASS LOGEMENT JEUNES », les subventions suivantes, :

- 15 000 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Coutances,

- 28 300 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Saint-Lô ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-79

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Logement-opération de développement local » de 723 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 28 310 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,

- 54 064 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 28 310 €, conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 54 064 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de modifier les délibérations suivantes :

*** délibération n° 06-879 du 16 octobre 2006 :**

- en remplaçant le bénéficiaire BREUIL Olivier par la SCI Avenir Saint Martin,

*** délibération n° 07-873 du 14 décembre 2007 :**

- d'affecter sur l'AP de 823 000 € votée en 2007 pour la politique en faveur du logement, 7 € supplémentaires (soit 75 407 € et non plus 75 400 €) pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » correspondant à l'annexe I, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H.,

- d'attribuer au titre de la réhabilitation de l'habitat privé, sur le chapitre 905, les subventions figurant dans l'annexe I, d'un montant supplémentaire de 7 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » (soit 75 407 € et non plus 75 400 €) dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. ;

*** Délibération n° 07-518 du 6 juillet 2007 :**

- en remplaçant, dans le tableau (annexe I-3), Mme PEICHER Josiane par « **PEICHET Josiane** »,

- d'annuler les subventions suivantes :

- 207 € attribuée à Madame et Monsieur Octave JEANNE (annexe I-1) par délibération n° 07-634 du 21 septembre 2007,

- 143 € attribuée à Madame Géraldine DE BONFILS (annexe I-2) par délibération n° 07-173 du 2 mars 2007,

- 231 € attribuée à Madame Géraldine DE BONFILS (annexe I) par délibération n° 07-394 du 11 mai 2007 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-80

sur la santé et les territoires : démographie médicale - Projet de regroupement pluridisciplinaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires - démographie médicale » de 1 624 000 € votée en 2008, un montant de 150 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € à la Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet (Calvados), pour la création d'une maison médicale pluridisciplinaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-81

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Prévention et solidarité - Handicap » de 425 750 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 13 883,67 € pour les personnes handicapées,

- sur l'AP « Prévention et solidarité - Lycées » de 20 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 3 000 € ;

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 € ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région :

- 3 000 € au Lycée Augustin Fresnel à Caen, pour les achats d'équipement informatique dans le cadre de l'intégration des élèves aveugles et déficients visuels lycéens du Calvados,

* sur le chapitre 904 du Budget de la Région :

- 13 883,67 € réparti conformément aux tableaux joints en annexes II et III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises,

- pour le Lycée Fresnel, le paiement sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date du mandat, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le proviseur du lycée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-82

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarité » de 125 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 4 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) 2 rue Mi-les-Vignes BP 61024 54521 LAXOU Cedex	Organisation de la campagne « Mets tes baskets et bats la maladie » en Basse-Normandie qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'existence de maladies orphelines particulièrement graves et de recueillir des fonds pour financer la recherche médicale et soutenir les familles.	1 000 €
La Maison Bleue 27 rue de Bourgogne 14000 CAEN	Fonctionnement de locaux pour l'accueil de nuit et l'hébergement des familles et amis de détenus et pour leur offrir écoute, information et toutes prestations facilitant l'avant et l'après parloir.	1 000 €
Association des Voiles Ecarlates 3 avenue du Quesnay 50700 VALOGNES	Embarquement des publics en difficulté et de patients de la santé mentale. Demande de subvention de fonctionnement.	500 €
Mouvement Français pour le Planning Familial 11 place de la demi lune 14000 CAEN	Organisation de manifestations pour la sensibilisation et la prévention à Caen, Hérouville et Mondeville à l'occasion de la journée mondiale du sida le 1er décembre.	1 000 €
Les Restaurants du Cœur du Calvados Rue Gaston Lamy 14120 MONDEVILLE	Organisation d'un voyage collectif à la montagne destiné aux familles monoparentales avec jeunes enfants du 15 au 21 juin 2008 à Termignon-la-Vanoise	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-83

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière - investissement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier l'annexe à la délibération n° 07-888 du 14 décembre 2007 comme suit :

- la subvention de 4 150,10 € est accordée à l'EARL PENVERN WEBER et non à l'EARL WEBER,

- la subvention de 6 861,94 € est accordée à l'EARL BASILOU et non à l'EARL BASILOY,

- de compléter la délibération n° 07-415 du 11 mai 2007, en accordant une dérogation au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional concernant le dossier du GAEC DE LA BELLE ETOILE pour l'achat de matériels de transformation laitière ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-84

sur l'agriculture : politiques de qualité - investissement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité – CPER » de 2 400 000 € votée en 2008, un dossier « AP Politiques de qualité » d'un montant de 98 732 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 98 732 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n° 07-648 du 21 septembre 2007 comme suit :

- la subvention accordée à Monsieur Stéphane WEBER est destinée à l'achat d'une faucheuse et non d'une faneuse et son adresse est Lieu dit Blandé à ST GERMAIN DE LA COUDRE (61130) ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers de :

- M. Philippe FERREY pour l'achat de râteliers, et Mme TRAVERS pour l'achat d'une faucheuse (délibération n° 07-648 du 21/09/2007),

- M. Gilles CHATEL pour l'achat d'une faucheuse et d'un andaineur (délibération n° 07-528 du 6/07/2007) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-85

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation - CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation » d'un montant de 2 003 841 € ;

- d'attribuer :

- au CNASEA un montant de 336 633,60 € pour les contrats de parrainage 2008, auquel s'ajoute le montant des frais de gestion correspondants, à charge pour lui de reverser les crédits d'intervention aux bénéficiaires ;

- 18 977,67 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région aux bénéficiaires, pour les aides aux contrats de parrainage mentionnées dans le tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle précitée et accordée au CNASEA ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à la gestion des contrats de parrainage pour la période 2008-2013, et jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-86

sur l'agriculture : installation et emploi agricole - investissement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole - hors CPER » de 65 000 € votée en 2008, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 37 632 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 37 632 € d'aides aux investissements productifs ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base de 40 %, dans la limite de 2 000 €, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 5 000 € H.T., la subvention correspondante de 2 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional :

- pour la subvention accordée par délibération n° 07-789 du 9 novembre 2007 au GAEC des BAPEAUMES pour l'achat d'une dérouleuse pailleuse,

- pour les dossiers du GAEC des TOURELLES (acquisition d'une faucheuse) et de M. Michel LECHEVALIER (achat d'un tracteur avec chargeur) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-87

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 486 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 17 975 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 475 € au GAEC des Genetêts, pour la réalisation d'un bilan agronomique des sols de son exploitation agricole, sur la base d'un taux d'aide de 50 %,
 - 17 500 € à divers bénéficiaires, au titre des aides à la création d'emplois agricoles durables, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-88

sur l'agriculture : filière équine - investissement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « filière équine » de 450 000 € votée en 2008 un dossier « AP filière équine », d'un montant de 26 419 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 26 419 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-89

sur l'agriculture : filière équine - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-796 du 9 novembre 2007, comme suit, en raison du changement des statuts juridiques des entreprises concernées : en transférant les aides attribuées pour :

- les aides accordées à l'EURL ECURIE RIB et à M. GALLIER Christophe sont transférées respectivement à l'ECURIE RIB SARL et à l'EARL ECURIE CHRISTOPHE GALLIER ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-90

sur l'agriculture : appui aux filières - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-784 du 9 novembre 2007 comme suit :

- l'aide de 3 000 € attribuée à M. Joël LOUIS est transférée au GAEC DE BAZANVILLE (Saint-Lover-sur-Vire) et celle de 2 509,46 € attribuée à M. Daniel LOISEL, au GAEC DES HAYES (Le Mesnil Opac), suite aux changements des statuts juridiques des exploitations concernées,

- l'aide de 3 000 € accordée au GAEC FAUVEL, suite à sa dissolution, est transférée à ses liquidateurs MM. Pierre et Hubert FAUVEL, chacun recevant 1 500 €,

- l'aide de 2 650,23 € accordée à M. Alexandre DIGEON est ramenée à 2 645,43 €, le montant des créances dues s'élevant à 3 306,79 € et non 3 312,79 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-91

sur l'agriculture : PMPOA

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-583 du 16 juin 2006 en transférant l'aide attribuée à M. BIGOT Michel, suite à son départ en retraite, à son épouse Mme Régine BIGOT,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-92

sur l'agriculture : filières végétales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières Végétales hors CPER » de 306 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filières Végétales » d'un montant de 124 440 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 124 440 € au SILEBAN, pour la mise en œuvre de son programme d'actions légumier hors CPER, pris en charge au titre de l'année 2007, sur la base des montants par action et des dépenses subventionnables, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 07-646 du 21 septembre 2007, concernant la subvention de 30 000 € accordée à Horti-Pépi, en ramenant le montant de la base subventionnable de l'action de soutien technique aux entreprises, de veille et de préservation de l'environnement par la recherche de matériels ou techniques économes, de 70 000 € à 60 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention 2005-AGRI-47 pour la gestion des aides au développement des plans simples de gestion en forêt privée, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-93

sur l'agriculture : Plan Végétal Environnement - investissement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 50 000 € précédemment accordée au CNASEA pour la prise en charge des dossiers du plan Végétal Environnement, au titre de l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-94

sur l'agriculture : compétitivité filière bois CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière bois - CPER » de 170 000 € votée en 2008, un dossier « AP Compétitivité filière bois » d'un montant de 25 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à l'entreprise Jacky CAGET à SAINT JULIEN SUR SARTHE (Orne), une aide de 25 000 € pour l'achat d'un porteur et d'un débusqueur forestiers, soit 10 % d'une dépense subventionnable fixée à 380 000 €, plafonnée à 25 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-95

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, Prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 870 000 € votée en 2008, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 1 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à la Société d'Horticulture de l'Orne, pour la mise en place d'une signalétique dans le jardin expérimental horticole d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-96

sur la pêche et les cultures marines : ex-FRIP

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

→ concernant la construction du navire de pêche NIBOR

- de diminuer le montant de l'aide globale attribuée par délibération n° 04-832 du 20 décembre 2004, d'un montant de 9 909,25 €, afin de respecter le plafond des aides européennes versées par les différents financeurs, fixé à 40 %,

- d'émettre les titres suivants afin de rappeler le trop perçu à l'encontre de :

Propriétaires	Pour la partie subvention	Pour l'avance remboursable
Michel ROBIN	1 321,62 €	1 982,12 €
Franck ROBIN	1 321,24 €	1 981,52 €
Julien ROBIN	1 321,24 €	1 981,51 €

- de modifier les articles 6 et 8 de la convention du 27 décembre 2004, signée initialement entre le CEBANOR, et Messieurs Michel, Franck et Julien ROBIN, par un avenant précisant les modalités de remboursement de l'avance suivantes :

Modalités de remboursement	Michel ROBIN 33,34 % des parts	Franck ROBIN 33,33 % des parts	Julien ROBIN 33,33 % des parts
27 décembre 2008	3 748 €	3 747 €	3 747 €
27 décembre 2009	3 748 €	3 747 €	3 747 €
27 décembre 2010	3 748 €	3 747 €	3 747 €
27 décembre 2011	3 748 €	3 747 €	3 747 €
27 décembre 2012	3 748 €	3 747 €	3 747 €
27 décembre 2013	3 748 €	3 747 €	3 747 €
27 décembre 2014	3 748 €	3 747 €	3 747 €
27 décembre 2015	3 748 €	3 747 €	3 747 €
27 décembre 2016	3 749,69 €	3 747,58 €	3 747,58 €

- de ramener les subventions, après remboursement du trop perçu respectivement à :

- 22 489,14 € pour Michel ROBIN,
- 22 482,38 € pour Franck ROBIN,
- 22 482,38 € pour Michel ROBIN,

→ concernant le rachat des parts de copropriété du navire de pêche « L'EUROPE »

- de modifier la délibération n° 07-894 du 14 décembre 2007 comme suit :

- l'article 8 de la convention du 25 novembre 1999, signée initialement entre le CEBANOR, M. Jérôme VICQUELIN et l'ARCOPORT est modifié par un avenant précisant que M. VICQUELIN est devenu propriétaire unique à 100 % du navire et que le remboursement de l'aide se fera sur la période à courir de la façon suivante :

Propriétaire	M. Jérôme VICQUELIN (100 %)
le 25 novembre 2008	16 531,90 €
le 25 novembre 2009	16 531,90 €
le 25 novembre 2010	16 531,90 €
le 25 novembre 2011	16 531,92 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-97

sur la pêche et les cultures marines : Promotion – Qualité - Valorisation

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche et cultures marines - hors CPER » de 239 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion assistance technique qualité, une subvention de 10 000 € à l'Association CONCHY PÊCHE, sur la base de dépenses prévisionnelles de 105 635 €, pour l'organisation de la 4^{ème} édition du SALON CONCHY PÊCHE EUROPEEN qui se tiendra au Parc des Expositions de Saint-Lô (Manche), les 29,30 et 31 mars 2008;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : un acompte de 5 000 € sera versé au vu de la délibération, le solde sur présentation du rapport final d'activité et du bilan financier. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-98

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. THOURY ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant global de 375 944,50 € dont :

- 98 512 € pour le dossier « Formation »,
- 174 000 € pour le dossier « Réseaux »,
- 79 482,50 € pour le dossier « Ingénierie territoriale »,
- 15 800 € pour le dossier « Animation »,
- 8 150 € pour le dossier « Emplois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

** Au titre de la formation :*

- 98 512 € au Comité de Liaison InterConsulaire de Basse-Normandie pour la mise en oeuvre du plan de formation des acteurs du tourisme pour 2008,

** Au titre des réseaux :*

- 39 000 € à l'Association Régionale des Gîtes de France Normandie, pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2008,

- 50 000 € à la FROTSI pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2008,

- 85 000 € à la FRPAT pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2008,

** Au titre des emplois :*

- 8 150 € conformément à l'annexe 1,

** Au titre de l'ingénierie territoriale :*

- 79 482,50 € conformément à l'annexe 2,

** Au titre des animations :*

- 15 800 € conformément à l'annexe 3,

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-99

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 750 000 € votée en 2008, un montant global de 435 851,26 € dont :

- . 223 233,50 € pour le dossier « Véloroutes et Voies Vertes »,
- . 12 617,76 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- . 200 000 € pour le dossier « ARE »,

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme - CPER » votée en 2008, un montant de 3 671,72 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 700 000 € votée en 2008, un montant global de 95 385 € dont :

- 33 400 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- 250 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,
- 61 735 € pour le dossier « Projets interrégionaux »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme - CPER » de 1 000 000 € votée en 2008, un montant global de 134 985 € dont :

- 3 550 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,
- 21 000 € pour le dossier « Croisière »,
- 110 435 € pour le dossier « Normandie Qualité Tourisme » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 12 617,76 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 3 671,72 € au titre du Tourisme Handicap, conformément à l'annexe 2,

- 223 233,50 € au titre des Véloroutes et Voies Vertes, conformément à l'annexe 3,

- 200 000 € au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 4,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 33 400 € à l'Association « Savoir-Faire et Découverte », pour la réalisation de son programme d'actions 2008,

- 250 € à l'Association Nationale Tourisme et Handicap (ATH) au titre de la cotisation de la Région pour 2008,

- 21 000 € au Club Croisières de Cherbourg, pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2008,

- 110 435 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie pour la mise en oeuvre de l'opération « Normandie Qualité Tourisme »,

- 61 735 € à l'Association « Les Chemins du Mont Saint Michel », pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2008,

- 3 550 € au titre du Tourisme Handicap, conformément à l'annexe 5 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération , au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} novembre 2007 pour l'étude de la véloroute Asnelles-Hermanville menée par le Conseil Général du Calvados,

- 1^{er} janvier 2008 pour l'Association Savoir-Faire et Découverte, le Club Croisière de Cherbourg, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, l'Association « Les Chemins du Mont Saint Michel »,

- 1^{er} janvier 2008 pour les associations mentionnées dans l'annexe 5 ;

- de modifier les délibérations n° 05-402 du 17 juin 2005 et n° 07-693 du 9 novembre 2007, pour prendre en compte le changement de nom du bénéficiaire de la subvention, à savoir **M. Dominique PLESSIS - Caves de l'Hermitière** et non plus Cidrierie Traditionnelle du Perche ;

- de donner son accord aux Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, pour présenter, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, des dossiers en Commission Permanente, dans le cadre de leurs dispositifs d'aides à l'hôtellerie, à la restauration, à l'hôtellerie de plein air, des lieux de visite et des activités de loisirs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-100

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- de conclure :

- avec le Syndicat Mixte Portuaire, une convention de location à titre gratuit, d'un plateau de bureaux de 370 m² situé à UNICITE, bâtiment E, rue Alfred Kastler à Caen, pour l'exercice de ses activités. Cette convention, d'une durée de 3 ans, débutera le 1^{er} mars 2008. Elle abrogera la précédente en date du 5 février 2007,

- avec l'Association Peindre en Normandie, une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, de 2 salles communicantes (une réserve de 38,70 m² et une salle d'exposition de 49,05 m²) situées dans le cloître de l'Abbaye-aux-Dames pour y conserver et exposer les oeuvres d'art dont elle a la propriété. Cette convention est consentie pour une durée de 2 ans à compter de sa notification ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-101

sur le patrimoine et la logistique : affectations

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Matériel mobilier véhicules » de 785 000 € votée en 2008, un montant équivalent pour le dossier « matériel mobilier »,

- sur l'AP « Forêt de l'an 2000 » de 13 000 € votée en 2008, un montant équivalent pour le dossier « Forêt de l'an 2000 »,

- sur l'AP « Conservatoire du Littoral » de 8 000 € votée en 2008, un montant équivalent pour le dossier « Conservation du Littoral »,

- sur l'AP « UNICITE » de 8 000 € votée en 2008, un montant équivalent pour le dossier « UNICITE »,

- sur l'AP « Patrimoine immobilier du Conseil Régional » de 1 293 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- . 1 180 000 € pour le dossier « Abbaye-aux-Dames »,

- . 113 000 € pour le dossier « Autres bâtiments » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-102

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

☐ au titre des lycées publics

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 61 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 400 000 € pour la restructuration des locaux de la filière hygiène/environnement au LP « Jean Jooris » à Dives-sur-Mer,

- 45 000 € en complément pour la création d'une aire de montage « charpente » au LYP « Albert Sorel » à Honfleur, suite au résultat de l'appel d'offres travaux et de la prise en charge des frais annexes (publicités),

- 400 000 € en complément pour la rénovation du gymnase au LYP « Emile Littré » à Avranches, suite à l'obligation de la reconstruction du bloc sanitaires-vestiaires et de la prise en compte de considérations environnementales,

- 100 000 € en complément pour la reconstruction de logements de fonction au LP « Edmond Doucet » à Equeurdreville, suite au passage de l'inspection du travail, des travaux de désamiantage de tous les sols sont imposés avant la démolition du bâtiment,

- 450 000 € pour la transformation des salles 20 et 21, l'aménagement d'une salle de sciences, les travaux suite au diagnostic sécurité, l'aménagement de la zone de stockage des déchets et le remplacement du bac à graisse à la Cité Mixte « Robert de Mortain » à Mortain,

- 120 000 € pour l'aménagement de parking, la réfection du logement du proviseur et du proviseur-adjoint, la mise en conformité électrique, le diagnostic sécurité des bâtiments, l'aménagement de la ligne self, la réfection des sanitaires des logements à la Cité Mixte « Robert de Mortain » à Mortain,

- 60 000 € pour l'actualisation des marchés en cours pour les travaux dans les lycées de Basse-Normandie,

→ sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 2 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 250 000 € pour les frais d'actes divers liés aux travaux dans les lycées de Basse-Normandie,

- 1 750 000 € pour la rémunération des mandataires,

→ sur l'AE Subventions « Bâtiments » de 300 000 € votée en 2008, un dossier de 300 000 € pour le versement de dotations complémentaires aux EPLE, dans le cadre de l'accompagnement de travaux,

❑ au titre de l'enseignement supérieur

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Pôle de santé CPER 2007-2013 » de 36 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant équivalent, pour la reconstruction de la faculté de médecine et des écoles paramédicales sur le site du CHU de Caen,

❑ au titre de l'Institut de Pathologie du Cheval

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Institut de Pathologie du Cheval » de 565 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant équivalent, pour la création de la chaufferie du nouveau bâtiment d'autopsie et la mise aux normes de la laverie de l'Institut de Pathologie du Cheval,

❑ au titre du patrimoine

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Travaux sur le patrimoine » de 175 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 100 000 € pour la mise en sécurité des bâtiments de l'Abbaye d'Ardenne, rénovés en 1994, à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe,

- 75 000 € pour la rénovation de la cuisine à l'Abbaye-aux-Dames ;

• d'attribuer, sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement :

- une subvention complémentaire de 37 122 € au LEGT « Julliot de la Morandière » à Granville, pour la location de bâtiments préfabriqués durant les travaux de rénovation de l'externat,

- une subvention complémentaire de 20 128 € au LYP « Emile Littré » à Avranches, pour la location de bâtiments préfabriqués durant les travaux de restructuration de l'externat ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-103

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - désignation d'un avocat

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie :

- * à introduire la procédure adéquate devant la juridiction compétente, afin de faire cesser l'occupation du bâtiment situé 1, Avenue Pierre Berthelot à CAEN,

- * à déposer une plainte auprès du Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Caen,

- de désigner Maître Guillaume CHANUT, Avocat au barreau de Caen, pour faire toutes diligences nécessaires dans le cadre de ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-104

sur le Fonds d'Intervention Régional : Club des Utilisateurs des logiciels Sedit Marianne

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association Club des Utilisateurs des logiciels Sedit Marianne (CUSMa) ;
- de régler chaque année la cotisation fixée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-105

sur les finances : représentation de la Région à Bruxelles - attribution d'une indemnité de logement

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 07-665 du 21 septembre 2007 comme suit :
 - de verser une indemnité de logement de 500 € **par mois**, au Volontaire International en Entreprise (VIE) affecté auprès de l'antenne de la Région à Bruxelles ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-106

**sur la représentation de la Région en Chine : prise en charge des frais de déplacements
aux frais réels**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- de prendre en charge aux frais réels, sur le Budget de la Région et dans le cadre de la régie d'avances « Chine » :

- tous les déplacements de Monsieur Julien MERCIER et de son assistante, sur toute la Chine, pour tous les modes de transport, y compris l'avion, ainsi que les frais d'hôtel et de restauration,

- deux allers-retours par an entre la Chine et la France, pour M. Julien MERCIER ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-107

sur les finances : exposition permanente « Peindre en Normandie » - acceptation d'un don et tarif de vente du catalogue

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'accepter le don de trois cents exemplaires du catalogue de toiles de l'Association « Peindre en Normandie » ;
- de fixer à 10 euros pièce, le tarif de vente de ces exemplaires ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-108

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Communauté de Communes de la Suisse Normande	Week-end de la Randonnée et des Sports en Suisse Normande les 13 et 14 septembre 2008 à Saint Omer (14)	3 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-109

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Associations de Déportés Internés et Familles de disparus Délégation Départementale du Calvados	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Besneville (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Le Mesnil Benoist (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-110

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 930 du Budget de la Région :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Alticiades	Participation au Salon des Produits Régionaux à Modane (73) du 14 au 19 janvier 2008	500 €
Union Française des Aides-soignants	Rencontre Internationale de formation et d'échanges des Aides-soignants sur le thème "Réseaux de soins : un service de proximité" les 6 et 7 mars 2008 au Centre des Congrès à Caen	3 500 €

* sur le chapitre 933 du Budget de la Région :

Bénéficiaire	Manifestations	Subvention
Fédération Française de Basket Ball Ligue de Basse-Normandie	Assemblée Générale de la Fédération Française de Basket Ball du 27 au 29 juin 2008 à Deauville	5 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'Association Alticiades ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-111

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-112

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signature

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-113

sur la représentation du Conseil Régional au sein d'organismes extérieurs

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, ses représentants dans les organismes extérieurs suivants, en remplacement de M. LECOSTEY, démissionnaire :

ORGANISMES DE CONSULTATION POUR L'ENSEIGNEMENT INITIAL

DENOMINATION	nouvelle représentante
Conseil Académique de l'Education Nationale (C.A.E.N.) titulaire	Mme PAUL

ORGANISMES SCOLAIRES *
(Conseils d'Administration)

<i>MANCHE</i>		
GRANVILLE	LYT « Maurice Marland » titulaire	Mme MALOREY
SAINT HILAIRE DU HARCOUET	LP « Claude Lehec » titulaire	Mme HEURGUIER
	LYT « Claude Lehec » suppléant	Mme HEURGUIER

* Sans changement pour les autres représentants déjà désignés en tant que titulaire et/ou suppléant.

ENVIRONNEMENT

DENOMINATION	nouvelle représentante
Commission Spéciale et Permanente d'Information (CSPI) près de l'établissement AREVA de La Hague 1 représentant	Mme PAUL

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-114

**sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du nouvel
EPLEFPA « Alençon Sées »**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration du nouvel EFLEFPA « Alençon Sées » :

Titulaires :

- Mme FRANCOIS

- M. SOUBIEN

Suppléants :

- M. BEAUVAIS

- M. DENIAUD

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-115

sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration de l'Université de Caen Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Caen Basse-Normandie, MM. BEAUVAIS et DESCHAMPS en tant que titulaires ; les suppléants restant inchangés.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-116

**sur la représentation du Conseil Régional : Commission Régionale de la Pêche Maritime
et de l'Aquaculture Marine (COREPAM) et Comité Consultatif des Pêches (C.O.C.O.)**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réunie le vendredi 15 février 2008, à 14 H 55, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DÉNIER (pouvoir à M. PINEL), DESCHAMPS, DIGARD (pouvoir à Mme COUSIN), DURON, Mmes HEURGUIER, KORO, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein :

* de la Commission Régionale pour la Pêche Maritime et l'Aquaculture Marine (COREPAM)

- Mme HEURGUIER

- M. BOSQUET, en remplacement de Mme KORO,

* du Comité Consultatif pour le renouvellement des unités de pêche (C.O.C.O.)

- Mme HEURGUIER

- M. LEFRANC

- M. BOSQUET, en remplacement de Mme TOMASETTO.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA